PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 DECEMBRE 2009

MAIRIE
DE
SAMOREAU
77210 AVON

L'an deux mil neuf, le 10 décembre à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste MORLA, Maire.

Présents : M. MORLA, Maire, M. JOURDAIN, M. ISRAËL, Adjoints, M. LOUZIER, M. YVES, Mme DUHNEN, M. GUYOU, M. MESSIER, Mme L'HOSTIS, Mme MUSLIN, M. VANEK, Mme DELION, Mme BIM, , M. POTTIER, Conseillers Municipaux

Excusés : M. GOUHOURY donne procuration à M. MORLA
M. AMAR donne procuration à M. ISRAËL
Mme LEGRAND donne procuration à M. VANEK
M. CUCALON donne procuration à M. JOURDAIN
Mlle BOUCHIER

Secrétaire de séance : Odile DUHNEN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2009
Aucune observation n'étant soulevée, le Compte Rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

Vote de l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

1 – TARIFS COMMUNAUX - 2010

CAMPING ET MOBIL-HOME

Le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 2,5 % à compter du 1er janvier 2010.

TARIF CAMPING	Redevance Campeur En Euro			- de 10 ans En Euro			Par tente En Euro		
	H. T.	T. V. A.	T. T . C.	H. T.	T. V. A	T. T . C.	H. T.	T. V. A	T. T . C.
Journalier 2010	2.82	0.55	3.37	1.79	0.35	2.14	3.69	0.72	4.41
Mensuel 2010	70.73	13.86	84.59	34.85	6.83	41.68	86.10	16.88	102.98
Saison 2010	H. T.			T. V. A.			T. T. C.		
	964.53			189.05			1153.58		

TARIF CAMPING	Caravane / camping car En Euro			Tarif voiture En Euro		
	H. T.	T. V. A	T. T . C.	H. T.	T. V. A	T. T . C.
Journalier 2010	8.30	1.63	9.93	2.41	0.47	2.88
Mensuel 2010	193.73	37.97	231.70	64.58	12.66	77.24

TARIF DE MISE A L'EAU

2010	H. T.	T. V. A.	T. T. C.
Gratuité pour les samoréens, les campeurs et les barques de pêcheurs + carte d'accès à retirer à la loge du gardien du camping	**7.18 €**	**1.41 €**	**8.59 €**

LOCATION MOBIL-HOME

2010	**H. T.**	**T. V. A.**	**T. T. C.**
la nuit	46.13 €	9.04 €	55.17 €
la semaine pour la période du 15/06 au 15/09	312.63 €	61.27 €	373.90 €
la semaine pour la période du 01/04 au 14 /06 et 16/09 au 31/10	164 €	32.14 €	196.14 €
Une caution de **380 €** sera demandée à chaque locataire			

TARIFS CAMPING – JETONS ET BADGES

2010	**H. T.**	**T. V. A.**	**T. T. C.**
Jetons lavage	4.10 €	0.80 €	4.90 €
Jetons séchage	2.56 €	0.50 €	3.06 €

Caution du badge pour digicode : 20 €

EMPLACEMENT AUTRE QUE CARAVANES, TENTES, ET VOITURES

2010	H. T.	T. V. A.	T. T. C.
Emplacement par mois	20.50 €	4.02 €	24.52 €

N. B. : A partir du 1er janvier 2010, les services des impôts nous obligent à payer la T. V. A. au taux de 19,6 % sur toutes les prestations liées au camping, considérant que celui-ci est un service commercial et industriel.

Il sera établi un budget annexe au Budget Primitif à partir de cette date.

CONCESSIONS CIMETIERE

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

	Concessions trentenaires	**Concessions perpétuelles**
	Euros	**Euros**
Propositions 2010	**157**	**352**

COLUMBARIUM

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

	La case pour 15 ans	**La case pour 30 ans**
	Euros	**Euros**
Propositions 2010	**204**	**326**

CAVURNES

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

2010 :
- Concession de 15 ans : ……. : 400 €
- Concession de 30 ans : ……. : 600 €

DROITS DE PLACE

Le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

2010 :
- Camion de vente et déballage 55 €
- Emplacement pour un cirque 23 €
- Commerce de proximité 5.50 € par jour d'occupation et par unité d'emballage
  220 € forfait à l'année

LOCATIONS DE SALLES

Le Maire propose une augmentation de 2.5 %. (Les montants indiqués sont TTC)

Grange Aux Dîmes	**Samoréens**	**Extérieurs**	**Entreprise et C. E.**
	Euros	**Euros**	**Euros**
Vendredi, Samedi ou Dimanche, veille et jours fériés 9 H à 7 H	***623***	***1190***	***1640***
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 9 H à 7 H	***219***	***472***	***830***
Journée Supplémentaire 7 H à 22 H	***219***	***472***	***830***

Espace André Millet	**Samoréens**	**Extérieurs**	**Entreprise et C. E.**
	Euros	**Euros**	**Euros**
Vendredi, Samedi ou Dimanche, veille et jours fériés 9 H à 7 H	***397***	***656***	***926***
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi 9 H à 7 H	***199***	***328***	***457***
Journée Supplémentaire 7 H à 22 H	***199***	***328***	***457***

Prestations supplémentaires :
- 2010 : 76 **€**

Salle des Fêtes – Préau scolaire	
2010	210 €

(*) **Samoréens et exceptionnel sur décision du Maire**

RESTAURANT SCOLAIRE

Au vu des nouveaux tarifs appliqués par la Société Avenance à compter de septembre 2009 (nouveau marché : Avenance à Montereau), le Maire n'a pas souhaité augmenter les tarifs pour 2010.

	< à 1 829 €	**de 1 830 € à 3 049 €**	**> à 3 050 €**
2010	**3.90**	**4.27**	**4.63**

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant.
Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

ACCUEIL PERI SCOLAIRE – ALSH

a) Accueil Péri Scolaire

Revenus des familles	Matin	Soir
< 1 067 €	1.41	1.88

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant.
Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

b) Forfait mensuel Accueil Péri Scolaire

Revenus des familles	Matin	Soir	Matin et Soir
< 1 067 €	19.74	26.32	**46.06**
< 1 068 à 1 829 €	30.15	41.65	**71.80**
1 830 à 3 019 €	32.53	45.54	**78.07**
> 3 050 €	35.40	50.58	**85.98**

Régularisation

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant.
Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

A noter que ces tarifs seront revus au 1er juillet 2010.

ETUDE SURVEILLEE

2010 :
- Tarifs 4,30 €

PHOTOCOPIES

Ces tarifs sont fixés par l'Etat.

	2009	2010
Recto A4	***0.18***	***0.18***
Recto A3	***0.36***	***0.36***
Recto Verso A4	***036***	***0.36***
Recto Verso A3	***0.72***	***0.72***
Pour disquette	***1.83***	***1.83***
Pour CD Rom	***2.75***	***2.75***

Les tarifs communaux sont adoptés à l'unanimité.

2 - ATESAT 2010

Le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 17 septembre 2009, Monsieur le Préfet de Seine et Marne a signifié l'éligibilité de notre commune à l'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).

Les missions sont l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, l'assistance pour l'entretien et réparation de voirie, programmation de travaux…

Une convention doit être signée entre la collectivité et la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture à compter du 1er janvier 2010 et sera renouvelable tacitement 2 fois, dont le montant s'élève à 2 289,25 € par année.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

3 - ADMINISTRATION GENERALE

a) Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune possède une parcelle n° AC 223 d'une superficie de 496 m² située au chemin latéral lieu dit « La Maisonnette ».

Le Maire indique que Monsieur GAUTHE Roger possède la parcelle AC 222 d'une superficie de 336 m² jouxtant le terrain de la commune AC 223 et que celui-ci serait intéressé de vendre cette parcelle en même temps que celle de la commune, ce qui permettrait d'obtenir une superficie de 832 m² sans alignement permettant un terrain à bâtir.

Par conséquent, le Maire propose au Conseil Municipal la vente de ce terrain, conjointement avec Monsieur Roger GAUTHE sur la base de 150 € / m² avec possibilité de négociation.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier cette vente.

Adopté à l'unanimité.

b) Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire de la parcelle AC 529 située Chemin Latéral pour 63 m².

M. et Mme RUNFALO et M. et Mme FINOU souhaitent acquérir cette parcelle. Le Conseil Municipal a décidé la vente de ces terrains sur la base de 45 €/m² et il propose de donner une suite favorable à la demande.

La parcelle sera divisée sur les bases ci-dessus et les frais de division seront supportés par les acquéreurs.

Adopté à l'unanimité.

4 - DECISION MODIFICATIVE – BUDGET LOCATIONS DE LOCAUX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emprunt avait été effectué pour la construction du bâtiment D'Spécialiste dans la zone d'activités en 1997 pour une durée de 15 ans.

Suite à la vente de ce bâtiment, le Maire propose d'effectuer un remboursement anticipé de l'emprunt pour un montant de 26 283,28 €.

Par conséquent, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit défini ci-après :

D	Chapitre 21	Article 2184	(-) 3 000 €
D	Chapitre 23	Article 2313	(-) 20 817 €
D	Chapitre 16	Article 1641	(+) 23 817 €

Le Maire demande au Conseil Municipal d'effectuer ce virement et de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt, ce qui permettra une économie de 20 315,55 €.

Adopté à l'unanimité.

5 – ACQUISITION FONCIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une Déclaration d'Intention l'Aliéner concernant la parcelle n°A 411 situé au lieu dit « Le Bois Gasseau » d'une superficie de 1 237 m² dont le prix de vente est fixé 800 €.

D'une part, le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 9 juillet 1999, celui-ci avait décidé d'acquérir les parcelles situées dans l'espace boisé « Bois Gasseau » afin de réaliser à terme un espace de promenade et de détente.

D'autre part, une délibération avait été prise en date du 13 juin 2007 concernant la fixation d'un tarif de négociation pour l'achat de ces parcelles à 0,53 € le m², soit 655.61 € (1 237 m² x 0,53 €).

Par conséquent, le Maire demande au Conseil Municipal de préempter pour le prix de vente de 800 €.

Adopté à l'unanimité.

6 – AVENANT – SALLE DE REPOS – Ecole Maternelle

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires (fourniture et pose de couvertines en acier) concernant la création d'une salle de repos à l'école maternelle ont été indispensables afin de préserver l'étanchéité. Par conséquent, il est nécessaire d'établir un avenant n° 1 d'un montant de 1 036.85 € H. T. pour la Société Schneider.

Le Maire demande au Conseil Municipal de signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H, et passe la parole au public.

Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Jean-Baptiste MORLA	Odile DUHNEN

Affiché et Publié conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Samoreau, le 11 décembre 2009
Le Maire,
Jean-Baptiste MORLA